

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1900/SG/CG accordant à la Société Techniques et Travaux Modernes (TTM.) le bénéfice du régime fiscal stabilisé .

n° 74-1900/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
4 décembre 1974

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro
26 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perception de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par l'

article 11

63-13 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société « Techniques et Travaux modernes» (TTM), pour une période de dix années, à compter du 1er janvier 1975.